



Pourquoi est-il raisonnable d'investir son épargne sur les marchés financiers ?

Publié

7 Octobre 2022

Longueur

🕒 3 minute(s) de lecture

Réduire le risque de dépréciation de son épargne, financer des projets, respecter ses objectifs patrimoniaux : trois bonnes raisons de placer son argent plutôt que de laisser ses économies « dormir » sur un compte bancaire parfois peu ou pas rémunéré.

Face aux incertitudes économiques, les ménages cherchent à se constituer une épargne dite de « précaution ». À celle-ci s'est ajoutée une épargne « forcée » depuis 2020 avec la crise sanitaire. Les épisodes de confinements liés à la crise de la Covid-19 ont conduit les ménages à épargner davantage que les années précédentes, faute de pouvoir consommer.

En conséquence, les économies de nombreux particuliers se trouvent aujourd'hui sur des comptes bancaires, parfois non rémunérés, afin d'être mobilisées rapidement en cas d'imprévu. S'ils s'expliquent, ces comportements ne sont pas nécessairement la solution la plus adaptée.

Réduire les effets de l'inflation

Cette stratégie d'épargne de précaution est susceptible de faire perdre de l'argent aux ménages. Surtout, avec la reprise de l'inflation, cette stratégie de l'immobilisme pourrait s'avérer particulièrement contre-productive et expose son épargne à la dépréciation. En effet, l'inflation, qui a fortement augmenté au cours des derniers mois, grignote la valeur réelle du capital.

[Comprendre l'impact de l'inflation sur l'épargne](#)

En juillet 2022, d'après les chiffres d'Eurostat, le taux d'inflation sur l'année a atteint le niveau record de 8,9% dans la zone euro. En juin 2022, ce chiffre avait atteint son précédent record, avec 8,6% d'inflation. Si les économistes s'attendent à un ralentissement prochain de l'augmentation des prix – le pic est attendu en décembre en Europe -, le niveau de l'inflation devrait rester élevé pour longtemps.



Investir tôt pour se constituer un capital

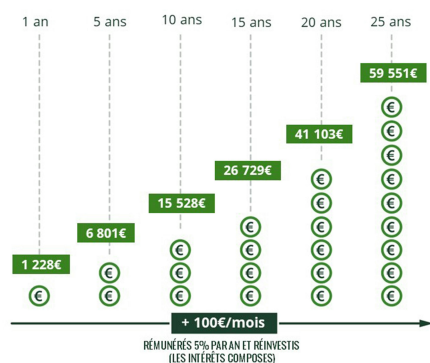
En plaçant leurs économies, les ménages peuvent atteindre des objectifs patrimoniaux en évitant de laisser leur argent s'accumuler sur un compte bancaire non rémunéré ou avec un très faible rendement que l'inflation viendrait rogner. Investir tôt dans la vie peut leur permettre de multiplier les opportunités de faire fructifier leur capital.

Prendre la décision, dès leur entrée dans la vie active, de placer régulièrement de l'argent, même de petites sommes, sur des produits financiers correspondant à leurs objectifs d'investissement, leur permet de lisser leur effort d'épargne sur la durée.

En outre, plus on commence tôt, moins l'effort à fournir est important. Cela s'explique par ce que l'on appelle les intérêts composés : la génération d'intérêts à partir non seulement du capital initialement placé, mais aussi des intérêts générés tous les ans et qui sont restés investis. Dès lors, plus tôt et régulièrement vous investissez, plus votre épargne peut croître.

L'avantage des intérêts composés :

1 000 euros de capital initial auquel sont ajoutés 100 euros tous les mois, rémunérés à 5% par an



L'illustration graphique présentée ne constitue pas un indicateur fiable quant aux performances futures d'un investissement. Elle a seulement pour but d'illustrer le mécanisme de fonctionnement des intérêts composés. Elle ne prend pas en compte d'éventuels frais. Elle ne tient pas compte de l'effet de l'inflation. Celui-ci peut entraîner une dépréciation de la valeur de l'investissement. La valeur des investissements peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et certains comportent des risques de perte en capital.

En outre, investir tôt et régulièrement est une stratégie qui permet de faire face à certains aléas des marchés financiers. En effet, il a été démontré, pour les actions cotées en Bourse par exemple, que le temps joue en faveur des investissements à long terme.

Adapter ses objectifs d'investissement en fonction de son profil et de ses projets

Épargner permet de préparer le financement de projets immobiliers, des études de ses enfants, de sa retraite, mais aussi de préparer sa succession ou encore de protéger ses proches. En épargnant sur le long terme, l'investisseur peut poursuivre plusieurs objectifs patrimoniaux.

Au début de sa vie professionnelle, il va vouloir financer l'achat de sa résidence principale par exemple. Il privilégiera alors des produits financiers à court ou moyen terme. Plus tard, davantage installé dans la vie, il pourra investir dans différents types de placements : de long terme pour sa retraite, et de moyen terme pour l'achat d'une résidence secondaire ou le financement des études supérieures de ses enfants.

Ce que propose Carmignac

:

Pour épargner et valoriser votre épargne, Carmignac vous offre la possibilité d'investir dans différents fonds diversifiés et gérés de manière [active](#)¹ et [responsable](#) afin de vous offrir le meilleur rendement possible.

¹La gestion active consiste à acheter des actifs financiers (actions, obligations, devises, etc.) en sélectionnant ceux qui vont générer une meilleure performance par rapport aux autres et en achetant au meilleur moment. A l'inverse, la gestion passive cherche à suivre un indice boursier.

Pour découvrir nos différentes stratégies d'investissement

[Cliquez ici](#)

Informations légales importantes

Communication publicitaire. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. A destination des investisseurs professionnels uniquement. Ne convient pas aux investisseurs de détail en Belgique.

Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. "Carmignac" est une marque déposée. "Investing in your Interest" est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Le rendement peut évoluer à la hausse comme à la baisse en raison des fluctuations des devises, pour les actions qui ne sont pas couvertes contre le risque de change.

La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion.

Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. La durée minimum de placement recommandée équivaut à une durée minimale et ne constitue pas une recommandation de vente à la fin de ladite période.

Morningstar Rating™ : © Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations du présent document : -appartiennent à Morningstar et / ou ses fournisseurs de contenu ; ne peuvent être reproduites ou diffusées ; ne sont assorties d'aucune garantie de fiabilité, d'exhaustivité ou de pertinence. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des préjudices ou des pertes découlant de l'utilisation desdites informations.

La décision d'investir dans le(s) fonds promu(s) devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Les risques, commissions et frais courants sont décrits dans le KID (Document d'informations clés). Le prospectus, le KID, les valeurs nettes d'inventaire et les derniers rapports de gestion annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en français ou en néerlandais auprès de la société de gestion (tél. +352 46 70 60 1). Ces documents sont également disponibles auprès de Caceis Belgium S.A., le prestataire de services financiers en Belgique, à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KID doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. Le souscripteur doit lire le KID avant chaque souscription. Il se peut que le Fonds ne soit pas disponible pour certaines personnes ou dans certains pays. Les Fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la US Securities Act de 1933. Les Fonds ne peuvent être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et de la FATCA. Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site web www.fundinfo.com. Toute plainte peut être adressée à l'adresse complaints@carmignac.com ou à CARMIGNAC GESTION - Compliance and Internal Controls - 24 place Vendôme Paris France ou sur le site web www.ombudsfm.be.

En cas de souscription dans un fonds d'investissement français (fonds commun de placement ou FCP), vous devez indiquer chaque année dans une déclaration fiscale la part des dividendes (et intérêts, le cas échéant) reçus de la part du Fonds. Un calcul détaillé peut être réalisé sur www.carmignac.be. Cet outil ne constitue pas un conseil fiscal et est destiné exclusivement à servir d'aide au calcul. Il ne vous exempte pas de suivre les procédures et de procéder aux vérifications qui incombent à un contribuable. Les résultats indiqués sont obtenus à l'aide des données fournies par le contribuable et Carmignac ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'erreur ou d'omission de votre part.

Conformément à l'article 19bis du Code belge des impôts sur les revenus (CIR92), en cas de souscription dans un Fonds soumis à la Directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne, l'investisseur devra payer, lors du rachat de ses actions, une retenue à la source de 30% sur le revenu (sous forme d'intérêts ou de plus-value ou moins-value) tiré du rendement des actifs investis dans des titres de créance. Les distributions sont soumises à une retenue à la source de 30% sans distinction des revenus.

Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM ou AIFM.

La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. [Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs".](#)

